

Le monde de la documentation et les pouvoirs publics

Georges-A. Chartrand

Volume 25, Number 3, September 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054318ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chartrand, G.-A. (1979). Le monde de la documentation et les pouvoirs publics.

Documentation et bibliothèques, 25(3), 111–116.

<https://doi.org/10.7202/1054318ar>

Article abstract

The president of “ASTED” presents a comprehensive view of the theme of the association’s 1979 annual convention: “The world of documentation and public powers”. After trying at length to briefly define the document and the public powers, the author explains the role which different public powers should play in rendering more accessible to the public the documents under their respective jurisdictions. Faced with the difficulties and the dangers which mark the relations between the world of documentation and the public powers, he concludes by affirming that only a humanist approach to the use of technology can protect the human dimension which must characterize all diffusion of information.

Le monde de la documentation et les pouvoirs publics

Georges-A. Chartrand
Président de l'ASTED

Le président de l'ASTED présente une vue d'ensemble du thème retenu pour le congrès de 1979 de l'association: «Le monde de la documentation et les pouvoirs publics». Après avoir tenté de définir brièvement le document et le pouvoir public, l'auteur s'attarde au rôle que devraient jouer les divers pouvoirs publics pour rendre plus accessible la documentation à leurs administrés respectifs. Devant les difficultés et les dangers qui marquent les relations entre monde de la documentation et pouvoirs publics, il conclut par l'affirmation que seule une utilisation humaniste de la technologie contribuera à sauvegarder la dimension humaine qui doit caractériser toute diffusion de l'information.

The president of "ASTED" presents a comprehensive view of the theme of the association's 1979 annual convention: "The world of documentation and public powers". After trying at length to briefly define the document and the public powers, the author explains the role which different public powers should play in rendering more accessible to the public the documents under their respective jurisdictions. Faced with the difficulties and the dangers which mark the relations between the world of documentation and the public powers, he concludes by affirming that only a humanist approach to the use of technology can protect the human dimension which must characterize all diffusion of information.

El presidente de la ASTED presenta el tema escogido para el congreso de 1979: «El mundo de la documentación y los poderes públicos». El autor comienza definiendo brevemente el documento y el poder público y explica el papel que deberían desempeñar los distintos poderes públicos para que la documentación sea más accesible. Frente a las dificultades y los peligros que marcan las relaciones entre el mundo de la documentación y los poderes públicos, el autor concluye afirmando que sólo un uso humanista de la tecnología contribuirá a proteger la dimensión humana que debe caracterizar toda difusión de información.

Retenir comme thème d'un congrès une formulation au contenu aussi vaste peut sembler audacieux, même téméraire. Poussant plus loin, on pourrait y voir deux thèmes, car disposerait-on de trois jours pour parler du Monde de la documentation et de trois jours additionnels pour discuter des pouvoirs publics que cela ne suffirait même pas. La première partie du thème pourrait d'ailleurs tout aussi bien s'énoncer «le document» ou «les mondes de la documentation», tant les intérêts des divers agents de la documentation sont variés.

Pour ce qui est de la documentation ou du document, sa prolifération, surtout depuis le dernier après-guerre (alors que la photocopie, par exemple, était à peine naissante), a pris une telle ampleur et revêtu une telle variété qu'elle nous a presque obligés à redéfinir le mot bibliothèque et à adopter la description qu'en a donnée l'Unesco:

«Est considérée comme bibliothèque, quelle que soit sa dénomination, toute collection organisée de livres et de périodiques imprimés, ou de tous autres documents, notamment graphiques et audio-visuels, ainsi que les services du personnel chargé de faciliter l'utilisation de ces documents par les usagers à des fins d'information, de recherche, d'éducation ou de récréation».

Le document lui-même, cet «élément concret et inerte» dont Daniel Reicher a donné une définition qu'il qualifie de «grossière» mais qui s'avère très juste, n'est-il pas «une certaine quantité d'information mise 'en conserve' sur un support documentaire»? Information qui sera perçue fort différemment selon l'utilisateur: ainsi le journaliste et l'homme de loi n'aborderont pas le texte d'un jugement de cour de la même façon. Pour l'un, ce sera une nouvelle, une information à diffuser, alors que pour l'autre, il s'agira d'un autre texte à ajouter aux recueils de jurisprudence.

Mais la partie du thème sur laquelle il convient surtout d'insister touche les pouvoirs publics. Bien qu'il ne soit pas ici question de développer un traité philosophique ou politique sur la notion de pouvoirs publics, certaines définitions s'imposent. Un pouvoir public est issu légitimement d'une collectivité et exerce sur elle une autorité, même coercitive, dans un but de promotion du bien commun (politique, économique, culturel ou autre). Les sociétés démocratiques essaient, avec plus ou moins de bonheur, de concilier les extrêmes de libéralisme et d'absolutisme qui découlent naturellement de tout pouvoir, selon la façon dont il est exercé. L'équilibre démocratique exige que le pouvoir intervienne assez pour éviter le développement d'un libéralisme sauvage, mais qu'en même temps il sache limiter ses interventions, sous peine d'aboutir au totalitarisme. Et le monde moderne connaît de multiples exemples de l'un ou de l'autre de ces excès, qui ne sont pas alors sans se répercuter sur le monde de l'information.

Ces contradictions se reflètent bien dans notre milieu. Vivant dans un État à la fois centralisé (comme la France) et décentralisé (comme la Suisse), nous sommes témoins que les relations entre le monde de la documentation et les pouvoirs publics sont faites de paradoxes, de compromis et n'échappent pas toujours aux conflits de juridiction. Il est bien connu par exemple que nos pouvoirs publics n'accordent pas la même importance au corps des spécialistes de l'information qu'à d'autres catégories de professionnels, comme les médecins et les avocats. Une grève des bibliothécaires aurait-elle le même impact dans notre société qu'un arrêt de travail des médecins?

Ces mêmes pouvoirs publics, d'autre part, sont probablement les plus gros consommateurs de documentation dans notre société et ne ménagent rien pour s'en assurer un accès facile. Mais leur gourman-

dise à consommer n'a d'égal que leur avarice à diffuser. Ils sont les premiers à brimer le droit du public à l'information, invoquant à tort et à travers l'argument de la sécurité de l'État — lorsqu'il s'agit souvent en fait, comme l'écrit monsieur Camille Laurin, de «faux secrets d'État» —, à retarder la solution des problèmes par la production de rapports qui ne sont jamais rendus publics, à moins qu'ils ne soient vendus à un prix prohibitif, à entraver pendant des années les mécanismes de diffusion de l'information gouvernementale sous prétexte d'une compression des dépenses publiques (ainsi le démembrement d'Information Canada), et ils ne résistent pas toujours à la tentation de subordonner, par des voies plus ou moins directes, l'information aux impératifs politiques.

Tout ceci ne saurait mieux faire ressortir l'extrême dépendance du monde de la documentation par rapport aux pouvoirs publics. Dépendance quant à la diffusion de l'information gouvernementale, bien sûr, mais aussi et surtout dépendance économique, parce que les bibliothèques ne peuvent remplir leur rôle auprès des populations sans une aide substantielle des divers paliers de gouvernement, fédéral, provincial, municipal, scolaire, en un mot de tous les pouvoirs publics élus. Dépendance économique compliquée par le fait que ces divers paliers de gouvernement souvent se recoupent, ou s'affrontent, et ont rarement des politiques cohérentes dans ce domaine. Conflits de juridiction, sources de gaspillage des fonds publics, bien illustrés par des études et des compilations faites par le ministère des Affaires culturelles du Québec sur les sommes octroyées par le gouvernement fédéral, dans le cadre des programmes d'Initiative locale, pour la création de bibliothèques publiques.

Malgré tout, le monde de la documentation attend des pouvoirs publics, justement parce qu'ils ont la charge du bien commun, non seulement des subventions pour pallier à des finances toujours boîteuses, mais surtout, dans le cadre de leur juridiction propre, des politiques visant à le mieux structurer et des directives quant à ses orientations futures, le tout dans un respect des autonomies et dans le maintien de cet équilibre démocratique dont il était question plus haut, parce que subsiste toujours le danger que les subventions distribuées à droite et à gauche contribuent, quel que soit le gouvernement en place, à une dépendance telle qu'il ne pourra en résulter qu'une atrophie du monde de la documentation.

Soulignons en particulier, au chapitre des subventions et des personnels, le caractère impératif d'une politique plus globale. Ainsi, les subventions municipales aux bibliothèques de lecture publique représentent environ 75% de leur budget, ce chiffre pouvant varier d'une municipalité à l'autre et grimper jusqu'à 90%. Par contre, les bibliothèques centrales de prêt reçoivent de l'État provincial 85% de leur budget, les municipalités ne contribuant ici qu'à environ 15%.

Quant aux bibliothèques de collège, l'écart entre la portion du budget allouée à l'acquisition des documents par rapport au budget total de l'établissement varie considérablement d'un collège à l'autre, la répartition de l'enveloppe budgétaire relevant exclusivement de la direction du collège. Les mêmes inégalités, à un degré encore plus flagrant, se retrouvent au niveau du personnel de bibliothèque, spécialement dans le domaine scolaire. Alors que tous les collèges

ont à leur emploi au moins un bibliothécaire professionnel, un grand nombre de commissions scolaires se contentent de substituer dans leur bibliothèque un professeur au bibliothécaire qui devrait normalement s'y trouver. Malgré ce qu'en disait récemment un document du ministère de l'Éducation du Québec, non seulement la bibliothéconomie scolaire n'a pas eu d'architectes en nombre suffisant, mais encore manque-t-elle de contremaîtres et d'ouvriers. L'état de nos bibliothèques scolaires et publiques n'est cependant pas sans parallèle. Ainsi peut-on lire dans un numéro récent de *L'Express* (no 1426, 11 novembre 1978):

«À la fin de 1979, 19 départements n'auront toujours pas de bibliothèque centrale de prêt et de bibliobus. La moitié seulement de nos 6000 établissements secondaires disposent d'une bibliothèque-centre de documentation, de nombreuses communes sont encore d'une avarice étonnante pour la lecture».

Sujet à maints égards aux pressions des pouvoirs extérieurs, le monde de la documentation a connu au XX^e siècle la montée en son sein d'un pouvoir de plus en plus puissant, celui des entreprises de presse, «quatrième pouvoir» dans les sociétés démocratiques. Mais comme on l'a fait remarquer, si presse et pouvoirs publics prétendent tous deux parler au nom du public, la première ne sert encore trop souvent que de porte-parole aux pouvoirs politiques et économiques, d'où le danger de manipulation de l'opinion représenté par la concentration des entreprises de presse. Le public lui-même a de moins en moins d'influence sur les orientations de l'information. La presse n'exercera sa véritable fonction que lorsqu'en plus de diffuser l'information, elle saura exploiter à fond les sources documentaires pour révéler des faits jusque-là ignorés du public («investigative reporting») dans une perspective de complète indépendance vis-à-vis tous les autres pouvoirs publics.

Face à ces pouvoirs, actuels ou en devenir, quel est le rôle du monde de la documentation? Il doit parvenir à surmonter ses fractionnements pour en arriver lui aussi à constituer dans la société un véritable pouvoir et à faire accepter par les pouvoirs publics, dans un cadre de collaboration, sa vision des problèmes et de leurs solutions. Des événements comme la rencontre sur la bibliothéconomie québécoise ou la révision par le Gouvernement du Québec de ses politiques culturelles ont été pour nous des occasions de mettre de l'avant des positions précises, par exemple en ce qui concerne la politique du livre — question sur laquelle les interventions du monde de la documentation ont été efficaces, sans pourtant avoir trouvé l'écho mérité dans les média d'information — et aussi en ce qui concerne les dépôts sélectifs et universels des publications du Gouvernement du Canada. Mais il ne suffit pas de proposer des solutions. Encore faut-il maîtriser les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre; seule la technologie nous permettra d'y arriver. Une collaboration étroite entre le bibliothécaire, généraliste et humaniste, et le scientifique qu'est le spécialiste de l'informatique s'impose de plus en plus. Ce travail est déjà d'ailleurs bien amorcé au niveau théorique, témoin les nombreux rapports produits au cours des dernières années sur les diverses facettes de l'impact de la technologie sur le monde de la documentation et sur l'implantation de réseaux. Mais le temps n'est-il pas maintenant venu de dépasser le stade des

palabres, des études et des discussions, et de passer à l'action? La concertation entre le législateur et le S.I.D. (spécialiste de l'information documentaire) doit aboutir. Les uns et les autres n'ont plus rien à s'apprendre.

Il est temps que par un lobbying puissant, les artisans de l'information forcent les pouvoirs publics à mettre en place les structures nécessaires, ce qui pourrait se résumer par le thème du congrès de l'IFLA en 1982: RÉSEAUX. Ce dialogue avec la machine, tout en utilisant les plus récents progrès de la technologie, devra respecter les dimensions personnelles et ne devra pas permettre à celle-ci de s'interposer de façon opaque entre le document et le cerveau humain.

À ces conditions seulement le mot «humanisme» pourra-t-il encore conserver tout son sens même après l'an 2000.

Sources consultées

- Astous, Michel d'. «Les média et le pouvoir politique: complices ou faux-frères», *Antennes*, no 11-12, 3^e et 4^e trimestres 1978, 44-46.
- «CERBIQ», *Information CB; Bulletin de nouvelles de la Centrale des bibliothèques*, no 13 (décembre 1978), 13.
- Duchesne, Raymond. *La science et le pouvoir au Québec (1920-1965)*. Préface de Fernand Dumont. Coproducteur: Bureau de la science et de la technologie, ministère de l'Éducation. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978. XXIII, 126p. (Collection Études et Dossiers. La Documentation québécoise. Ministère des Communications).
- Godin, Pierre. «Qui vous informe; une enquête de Pierre Godin», *L'Actualité*, vol. 4, no 5 (mai 1979), 31-33, 36, 38, 40.
- Jossin, Janick. «La France se met à lire». Avec Noëlle Lorient, «Enquête des correspondants de *L'Express* en province», *L'Express*, no 1426 (du 4 au 11 novembre 1978), 76-84.
«Ce sondage a été réalisé entre le 25 septembre et le 6 octobre 1978 auprès d'un échantillon national de 2000 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus».
- Picard, Gabriel. «Les techniques nouvelles de la communication vont bouleverser jusqu'à notre mode de penser», *Nouvelles de l'ACBLF*, no 22 (janvier 1968), 5-8.
«Cet article a été publié dans *Le Devoir* du 23 décembre 1967. Cette reproduction est autorisée».
- Québec. Ministère d'État au Développement culturel. *La politique québécoise du développement culturel*. Québec, Éditeur officiel, 1978. 2 vol. 472p.
- Québec. Ministère d'État au Développement culturel. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*. Québec, Éditeur officiel, 1979. 222p.
- Québec. Ministère de l'Éducation. Service des bibliothèques d'enseignement. *Législation, réglementation et politique; bibliothèques scolaires*. Québec, 1978. 72f.
Dossier contenant (f. 59-61) le Protocole d'entente entre le ministère des Affaires culturelles et le ministère de l'Éducation concernant le développement des bibliothèques, daté du 8 janvier 1974.

- Québec. Ministère des Affaires culturelles. *Bilan des relations fédérales-provinciales dans le champ des programmes du ministère des Affaires culturelles. Première étape: identification des interventions fédérales dans les programmes du ministère des Affaires culturelles*. Québec, 1977. 44f.
- Québec. Ministère des Affaires culturelles. Direction générale des arts et lettres. Service de la recherche. *Bilan des relations fédérales-provinciales dans les champs d'intervention de la Direction générale des Affaires culturelles pour la période 1970-71 à 1975-76*. Québec, 1977. 2 fasc. 1^{ère} partie: bilan factuel. 2^{ème} partie: bilan critique.
- Québec. Ministère des Communications. *Le quatrième pouvoir en question*. Québec, 1978. 59p.
- Québec. Ministère des Communications. Service de la documentation. *CERBIQ: vers un réseau québécois des bibliothèques. Rapport du Comité d'étude d'un réseau des bibliothèques québécoises pour le traitement en coopération de leur documentation*. Québec, 1978. 175p.
- Reicher, Daniel. «L'évaluation des services québécois d'information documentaire; plaidoyer pour une dose de réalisme». *Documentation et bibliothèques*, vol. 24, no 3 (septembre 1978), 107-112.
- Reicher, Daniel. «S.I.D. 2000», *Argus*, vol. 8, no 1 (janvier-février 1979), 17-21.
- Vaugeois, Denis. *Discours du ministre des Affaires culturelles*. Congrès de l'ASTED, 25 octobre 1978, Hôtel Loews Le Concorde. Québec, 1978. 26f.